



DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
CANTON DE LANGEAIS
COMMUNE DE HOMMES

Personne à contacter :

**CONTRAT D'UTILISATION
DU MATERIEL COMMUNAL**

La Société ou l'Association ou le **Particulier**

Nom et prénom :

Adresse :

- Tél :

Loue à la Commune de HOMMES, qui accepte le matériel, décrit ci-dessous :

Pour le :

Le Conseil Municipal, par délibération en date n°32 du 13 décembre 2024, a fixé les tarifs de location du matériel communal applicables à compter de 1^{er} Janvier 2025, comme suit :

MATERIEL	TARIF	NOMBRE	TOTAL A PAYER
CHAISES	0.30 EUROS		
BANCS	1.50 EUROS		
TABLE AVEC TRETEAUX	2.50 EUROS		
	TOTAL		

Le matériel devra être rendu en bon état.

Une caution de 30 Euros est demandée aux associations et aux particuliers.

LE REGLEMENT se fera par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Location réglée le : par chèque n° du

Montant :

A HOMMES LE :

SIGNATURES :

**PO/ LE MAIRE
SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE
FLORENCE BALLESTEROS**

LE LOUEUR